

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00394 Numéro SIREN : 514 651 611 Nom ou dénomination : SAS A2M PROXIMETAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt 2366

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcs@greffe-tc-libourne.fr

SAS A2M PROXIMETAL
zone industrielle
33820 Saint-Aubin-de-Blaye

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : SAS A2M PROXIMETAL

Numéro RCS : 514 651 611

Numéro Gestion : 2009B00394

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse zone industrielle

: 33820 Saint-Aubin-de-Blaye

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2020

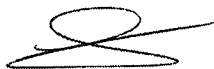
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 11/05/2021

Sous le numéro : 2366

Délivré à Libourne le 25 mai 2021

La Greffière,



11 MAI 2021

Tribunal de commerce
de Libourne

A2M PROXIMETAL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 000 Euros
Siège Social : Z.I. B.P. 301
33 820 SAINT AUBIN DE
BLAYE
R.C.S. Libourne 514 651 611

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

- Extrait de décision annuelle sur
l'affectation du résultat
- Comptes annuels 2020

103, avenue Jean Jaurès - 47200 MARMANDE

☎ : 05 53 64 90 10 - 📠 : 05 53 64 75 70

Bureau secondaire : Tour Victor Hugo - 50 Boulevard Carnot - 10^{ème} étage 47000 AGEN

☎ : 05 53 69 18 94 - 📠 : 05 53 69 18 96

✉ Secrétariat : cabinet@avocats-vbd.com

BILAN - ACTIF

primée en nombre de mois 1 2
 de l'exercice précédent * 1 2
 Neant 1 2

Désignation de l'entreprise A2M PROXIMETAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise ZI - BP 301 33820 ST AUBIN Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET*

5	1	4	6	5	1	6	1	1	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

						Exercice N clos le 31/12/2017		31010912101210	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	129 280	AG	87 580		41 701
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	110 699	AQ	55 017		55 682
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	282 478	AS	235 802		46 676
		Autres immobilisations corporelles		AT	138 082	AU	106 558		31 524
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	3 565	CV			3 565
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières *		BH	13 840	BI			13 840
TOTAL (II)				BJ	677 943	BK	484 956	192 987	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements		BL	43 701	BM		43 701	
		En cours de production de biens		BN	681 318	BO		681 318	
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	4 563	BW		4 563	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 181 903	BY	2 494	1 179 410	
		Autres créances (3)		BZ	80 411	CA		80 411	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)		CD		CE			
Disponibilités		CF	528 595	CG		528 595			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *		CH	16 606	CI		16 606		
	TOTAL (III)		CJ	2 537 095	CK	2 494	2 534 602		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 215 039	IA	487 450	2 727 589		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	2 494	
Caisse de réserve de propriété *		Immobilsations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		A2M PROXIMETAL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 200 000 ..)			DA	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	454 776	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	79 652	
	Subventions d'investissement			DJ	29 371	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	783 798	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	640 828	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	654 070	
	Dettes fiscales et sociales			DY	580 099	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 930	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	64 863	
TOTAL (IV)			EC	1 943 791		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 727 589		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 493 916
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	811	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : A2M PROXIMETAL		Exercice N		Néant ☐ *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	4 861 543	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	4 861 543	
	Production stockée*			FM	316 203	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	64 471	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	45 659	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 287 877	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 405 894	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(13 723)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 104 620	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	53 087	
	Salaires et traitements*			FY	1 188 399	
	Charges sociales (10)			FZ	390 172	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA	70 965
		Sur immobilisations			GB	
		- dotations aux provisions			GC	2 494
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	10	
	Autres charges (12)			GF	5 201 917	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	85 960	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL	2 848	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN		
	Différences positives de change			GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	2 848	
Total des produits financiers (V)				GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	2 690	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS		
	Différences négatives de change			GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	2 690	
Total des charges financières (VI)				GV	158	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	86 118
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>ACM PROXIMETAL</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 961
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 961
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 584
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	174
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 758
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 203
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	18 669
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 304 687
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 225 035
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	79 652
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	177
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	45 659
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6	
	(13) Dont cotisations facultatives A6	A9	
	(13) Dont cotisations obligatoires A9	A7	
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7	A8	
(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PRODUIT DE CESSON DES IMMOBILISATIONS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			2 667
PENALITE ET AMANDES		1 407	
VNC DES ELEMENTS D'ACTIF CEDEES		174	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
COTISATIONS URSSAF		Charges antérieures	Produits antérieurs
		177	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE

- A – REGLES ET METHODES COMPTABLES
- B – IMMOBILISATIONS
- C – AMORTISSEMENTS
- D – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- E – CREDIT BAIL
- F – ENGAGEMENTS FINANCIERS
- G – FAITS CARACTERISTIQUES
- H - INTEGRATION FISCALE
- I – TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2020 dont le total est de 2 727 588 euro
et, au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 79 651 euro et, un
Chiffre d'Affaires de 4 861 543 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01-10-19 au 30-09-20.

A – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont comptabilisés en charges.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables: l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables: Bénéficient des mesures de tolérance, elle sont amortie selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisé pour les PME.

b) Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat, et les en cours à l'avancement.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

B - IMMOBILISATIONS

CADRE A

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluat.	Acquisition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, recherche, développement	0		0
Autres immobilisations incorporelles	91 684		37 596
	91 684		37 596
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Constructions sur sol propre	0		0
Constructions installations générales	101 422		9 277
Install. techniques, matériel outillage industriels	279 700		2 777
Matériel de transport	40 007		327
Matériel de bureau, informatique, mobilier	85 405		13 047
	506 534		25 428
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Prêt et autres immobilisations financières	16 430		975
	16 430		975
TOTAL	614 648		63 999

CADRE B

IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Valeur d'origine
	par virement	par cession		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. recherche, développement			0	
Autres immobilisations incorporelles			129 280	
		0	129 280	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre			0	
Constructions installations générales			110 699	
Install. Techn. matériel outil. industriels			282 477	
Matériel de transport		704	39 630	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			98 452	
		704	531 258	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêt et autres immobilisations financières		0	17 405	
		0	17 405	
TOTAL		704	677 943	

C - AMORTISSEMENTS

CADRE A : SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	73 466	14 114		87 580
	73 466	14 114	0	87 580
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	27 386	5 503		32 889
Constructions installations générales	11 182	10 944		22 126
Install. techniques, matériel outillage industriels	209 039	26 762		235 801
Matériel de transport	32 307	4 344	530	36 121
Matériel de bureau, informatique, mobilier	61 140	9 297		70 437
	341 054	56 850	530	397 374
TOTAL	414 520	70 964	530	484 954

CADRE B : VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

CADRE C : AMORTISS. DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exceptionn.	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établ. recherche, développement					
Autres immobilisations incorporelles	14 114				
	14 114				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol propre	5 503				
Constructions installations générales	10 944				
Install. Techn. matériel outil. industriels	26 762				
Matériel de transport	4 344				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 297				
	56 850				
TOTAL	70 964				

D - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le 30/09/20

Elément	Nombre	Valeur nominale en euros
1) Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	20 000	10,00
2) Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20 000	10,00

E - CREDIT BAIL MOBILIER

(en €)

EXERCICE CLOS LE 30/09/20

NATURE DU BIEN	DATE DEPART CONTRAT	VALEUR A L'ORIGINE	DUREE DU CONTRAT	ANNUITE EXERCICE	ANNUITE RESTANT A PAYER					VALEUR RESIDUELLE
					EX 20/21	EX 21/22	EX 22/23	EX 23/24	EX 24/25	
C3	01/12/14	10 308,54	60 mois	365,46						103,08
C3	25/06/15	10 039,50	60 mois	1 573,36						100,40
BERLINGO	09/07/15	12 336,00	60 mois	2 035,80						123,36
BERLINGO	24/09/15	12 571,55	60 mois	1 375,68	1 171,15					125,70
NEMO	17/03/16	10 082,77	60 mois	1 187,82	2 037,97					100,83
CENTRALE ASSPIRATION	20/07/16	44 416,84	60 mois	5 155,31	9 163,08	2 290,77				444,17
C3	21/07/16	10 433,77	60 mois	1 132,63	2 262,84	565,71				104,34
JUMPER	20/06/17	18 665,00	60 mois	2 309,11	3 975,24	3 975,24	662,54			186,65
C3	01/12/17	11 156,00	60 mois	1 312,44	2 407,08	2 407,08	1 604,72			111,56
JUMPER	10/04/18	12 429,00	60 mois	1 555,70	2 723,40	2 723,40	2 723,40			124,29
SCIE A RUBAN	05/04/18	18 743,76	60 mois	2 126,93	3 917,52	3 917,52	3 917,52			187,44
JUMPER	01/06/18	17 466,67	60 mois	1 954,46	3 653,28	3 653,28	3 653,28	608,88		174,67
JUMPER PLATEAU	13/07/18	17 443,76	60 mois	2 081,44	3 659,16	3 659,16	3 659,16	914,79		174,44
3 VEHICULE C3	31/07/19	20 762,00	60 mois	2 469,36	4 415,04	4 415,04	4 415,04	4 415,04	1 103,76	207,62
JUMPER	01/12/19	32 754,00	60 mois	2 518,66	6 765,72	6 765,72	6 765,72	6 765,72	4 510,48	327,54
	11/09/20	18 994,26	60 mois	223,47	4 022,52	4 022,52	4 022,52	4 022,52	3 799,05	189,94
		278 603,42		29 377,63	50 174,00	38 395,44	31 423,90	16 726,95	9 413,29	2 786,02

29 377,63	146 133,58
	175 511,21

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENT DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0,00
Cession créance Dailly CAISSE D EPARGNE	0,00
Cession créance Dailly BANQUE COURTOIS	0,00
Cession créance BPI France	0,00
Avals et cautions	730 064,17

ENGAGEMENT RECUS	MONTANT
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

G - FAITS CARACTERISTIQUES

A - Les créances clients sont soit :

1 - mise en dailly :

Durant l'exercice, il n'y a pas eu de mise en dailly

2 - cession marché public BPI France :

Durant l'exercice, il n'y a pas eu de chiffre d'affaire confié à BPI France.

B – Prêt garantis Etat (PGE)

Durant l'exercice 2 PGE ont été souscrit pour :

500 000 € à la banque Courtois
500 000 € à la Caisse d'Epargne

H- INTEGRATION FISCALE

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale pour l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2013.

société mère : METAL MAT,
filiale intégrée à hauteur de 100% : A2M Proximétal.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe intégré est la suivante :

1. Charges fiscales dans les filiales comme en l'absence d'intégration
2. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble suite aux retraitements

Il en résulte en matière comptable et financière :

Charges d'impôt comme en l'absence d'intégration chez la filiale et la société mère.

Charges/ économies d'impôts résultant des correctifs : chez la société mère

Il a été mis en place une convention fixant la clause de répartition de l'impôt à charge de la filiale de supporter l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

A ce titre, l'annexe aux comptes individuels des sociétés intégrées donne les indications suivantes :

- Impôt comptabilisé par A2M Proximétal : 18 669 €
- Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : 18 669 €
- Déficits reportables : néant

ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de commerce
de Libourne

A2M PROXIMETAL

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros

Siège social : Z.I. B.P. 301

33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

614 651 611 RCS LIBOURNE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 79 652 euros de la manière suivante :

La somme de 30 000 euros à titre de distribution de dividendes,
Le solde au poste « autres réserves » soit 49 652 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 753 798 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate les distributions suivantes au titre des trois exercices précédents

Exercice clos le 30 septembre 2017 : 72 000 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2018 : 15 000 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2019 : néant.

Pour Copie certifiée conforme

Le Président



SAS A2M PROXIMETAL
Au capital social de 200 000 €
Siège social : ZI LES PINS
33 820 ST AUBIN DE BLAYE
RCS LIBOURNE : 514 651 611

ARRIVE AU GREFFE LE

Greffe du Tribunal de commerce
de Libourne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'Associé

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unique du 29 mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2M PROXIMETAL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

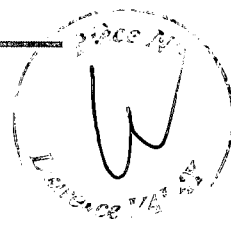
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société A2M PROXIMETAL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

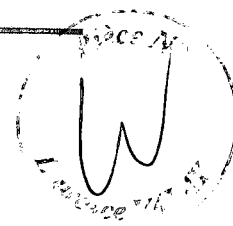
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

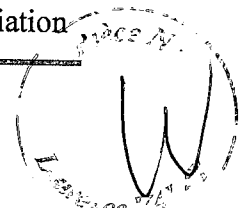
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

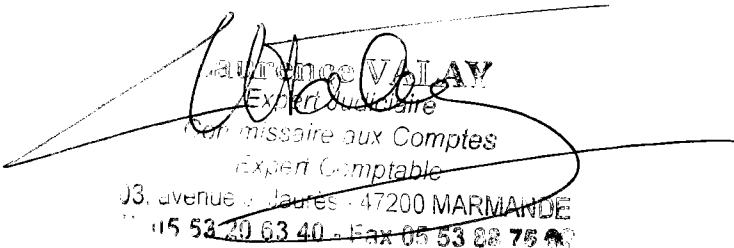


s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

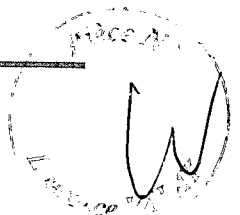
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARMANDE, le 15 mars 2021

Laurence VALAY
Commissaire aux Comptes


Laurence VALAY
Expert Judiciaire
Commissaire aux Comptes
Expert Comptable
93, avenue J. Jaurès - 47200 MARMANDE
Tél : 05 53 20 63 40 - Fax 05 53 28 75 00

ANNEXES



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AZM PROXIMETAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise : ZI - BP 301 33820 ST AUBIN		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 5 1 4 6 5 1 6 1 1 0 0 0 1 4		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 0 0 1 9 1 2 0 2 0				
		Net 3				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
		Frais de développement *	CX			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	129 280	87 580	41 701
		Fonds commercial (1)	AH			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			
		Constructions	AP	110 699	55 017	55 682
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	282 478	235 802	46 676
		Autres immobilisations corporelles	AT	138 082	106 558	31 524
		Immobilisations en cours	AV			
		Avances et acomptes	AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
		Autres participations	CU	3 565		3 565
		Créances rattachées à des participations	BB			
		Autres titres immobilisés	BD			
		Prêts	BF			
		Autres immobilisations financières *	BH	13 840		13 840
TOTAL (II)		BJ	677 943	484 956	192 987	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	43 701		43 701
		En cours de production de biens	BN	681 318		681 318
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 563		4 563
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 181 903	2 494	1 179 410
		Autres créances (3)	BZ	80 411		80 411
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD			
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	528 595		528 595
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	16 606		16 606
TOTAL (III)		CJ	2 537 095	2 494	2 534 602	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 215 039	487 450	2 727 589	
Renvoi : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clausure de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		A2M PROXIMETAL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)			DA	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	454 776
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	79 652
	Subventions d'investissement			DJ	29 371
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	783 798
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	640 828
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	654 070
	Dettes fiscales et sociales			DY	580 099
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	3 930
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	64 863
TOTAL (IV)			EC	1 943 791	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 727 589	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 493 916
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	811

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : A2M PROXIMETAL				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	biens *	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	4 861 543	FH	FI	4 861 543	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 861 543	FK	FL	4 861 543	
	Production stockée*				FM	316 203	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	64 471	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	45 659	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 287 877
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 405 894	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(13 723)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 104 620	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	53 087	
	Salaires et traitements*				FY	1 188 399	
	Charges sociales (10)				FZ	390 172	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	70 965
		- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 494
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	10	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 201 917
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	85 960	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 848	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	2 848	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 690	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	2 690	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	158	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	88 118	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>ADM PROXIMETAL</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13 961
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 961
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 584
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	174
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 758
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 203
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	18 669
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 304 687
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 225 035
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	79 652
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	IG	
	- Crédit - bail immobilier	HP	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	177
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A1	45 659
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A4	
	facultatifs A6 obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			2 667
PENALITE ET AMANDES		1 407	
VNC DES ELEMENTS D'ACTIF CEDEES		174	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
COTISATIONS URSSAF		Charges antérieures	Produits antérieurs
		177	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE

- A – REGLES ET METHODES COMPTABLES
- B – IMMOBILISATIONS
- C – AMORTISSEMENTS
- D – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- E – CREDIT BAIL
- F – ENGAGEMENTS FINANCIERS
- G – FAITS CARACTERISTIQUES
- H - INTEGRATION FISCALE
- I – TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS



Au bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2020 dont le total est de 2 727 588 euro et, au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 79 651 euro et, un Chiffre d'Affaires de 4 861 543 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01-10-19 au 30-09-20.

30/09/2020
w
30/09/2020

A – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont comptabilisés en charges.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

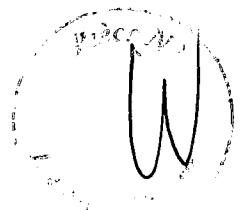
- immobilisations décomposables: l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables: Bénéficient des mesures de tolérance, elle sont amortie selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisé pour les PME.

b) Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat, et les en cours à l'avancement.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.



B - IMMOBILISATIONS

CADRE A

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluat.	Acquisition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, recherche, développement	0		0
Autres immobilisations incorporelles	91 684		37 596
	91 684		37 596
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Constructions sur sol propre	0		0
Constructions installations générales	101 422		9 277
Install. techniques, matériel outillage industriels	279 700		2 777
Matériel de transport	40 007		327
Matériel de bureau, informatique, mobilier	85 405		13 047
	506 534		25 428
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Prêt et autres immobilisations financières	16 430		975
	16 430		975
TOTAL	614 648		63 999

CADRE B

IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Valeur d'origine
	par virement	par cession		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. recherche, développement			0	
Autres immobilisations incorporelles			129 280	
		0	129 280	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre			0	
Constructions installations générales			110 699	
Install. Techn. matériel outil. industriels			282 477	
Matériel de transport		704	39 630	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			98 452	
		704	531 258	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêt et autres immobilisations financières		0	17 405	
		0	17 405	
TOTAL		704	677 943	



C - AMORTISSEMENTS

CADRE A : SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	73 466	14 114		87 580
	73 466	14 114	0	87 580
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	27 386	5 503		32 889
Constructions installations générales	11 182	10 944		22 126
Install. techniques, matériel outillage industriels	209 039	26 762		235 801
Matériel de transport	32 307	4 344	530	36 121
Matériel de bureau, informatique, mobilier	61 140	9 297		70 437
	341 054	56 850	530	397 374
TOTAL	414 520	70 964	530	484 954

CADRE B : VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

CADRE C : AMORTISS. DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exceptionn.	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établ. recherche, développement					
Autres immobilisations incorporelles	14 114				
	14 114				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol propre	5 503				
Constructions installations générales	10 944				
Install. Techn. matériel outil. industriels	26 762				
Matériel de transport	4 344				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 297				
	56 850				
TOTAL	70 964				

D - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le 30/09/20

Élément	Nombre	Valeur nominale en euros
1) Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	20 000	10,00
2) Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20 000	10,00

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or a reference number.

E - CREDIT BAIL MOBILIER

(en €)

EXERCICE CLOS LE 30/09/20

NATURE DU BIEN	DATE DEPART CONTRAT	VALEUR A L'ORIGINE	DUREE DU CONTRAT	ANNUITE EXERCICE	ANNUITE RESTANT A PAYER					VALEUR RESIDUELLE
					EX 20/21	EX 21/22	EX 22/23	EX 23/24	EX 24/25	
C3	01/12/14	10 308,54	60 mois	365,46						103,08
C3	25/06/15	10 039,50	60 mois	1 573,36						100,40
BERLINGO	09/07/15	12 336,00	60 mois	2 035,80						123,36
BERLINGO	24/09/15	12 571,55	60 mois	1 375,68	1 171,15					125,70
NEMO	17/03/16	10 082,77	60 mois	1 187,82	2 037,97					100,83
CENTRALE ASSPIRATION	20/07/16	44 416,84	60 mois	5 155,31	9 163,08	2 290,77				444,17
C3	21/07/16	10 433,77	60 mois	1 132,63	2 262,84	565,71				104,34
JUMPER	20/06/17	18 665,00	60 mois	2 309,11	3 975,24	3 975,24	662,54			186,65
C3	01/12/17	11 156,00	60 mois	1 312,44	2 407,08	2 407,08	1 604,72			111,56
C3	10/04/18	12 429,00	60 mois	1 555,70	2 723,40	2 723,40	2 723,40			124,29
JUMPER	05/04/18	18 743,76	60 mois	2 126,93	3 917,52	3 917,52	3 917,52			187,44
SCIE A RUBAN	01/06/18	17 466,67	60 mois	1 954,46	3 653,28	3 653,28	608,88			174,67
JUMPER	13/07/18	17 443,76	60 mois	2 081,44	3 659,16	3 659,16	914,79			174,44
JUMPER PLATEAU	31/07/19	20 762,00	60 mois	2 469,36	4 415,04	4 415,04	4 415,04	608,88	1 103,76	207,62
3 VEHICULE C3	01/12/19	32 754,00	60 mois	2 518,66	6 765,72	6 765,72	6 765,72	4 415,04	4 510,48	327,54
JUMPER	11/09/20	18 994,26	60 mois	2 23,47	4 022,52	4 022,52	4 022,52	4 022,52	3 799,05	189,94
		278 603,42		29 377,63	50 174,00	38 395,44	31 423,90	16 726,95	9 413,29	2 786,02

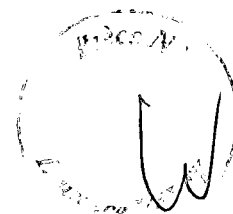
29 377,63	146 133,58
	175 511,21

3

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENT DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0,00
Cession créance Dailly CAISSE D EPARGNE	0,00
Cession créance Dailly BANQUE COURTOIS	0,00
Cession créance BPI France	0,00
Avals et cautions	730 064,17

ENGAGEMENT RECUS	MONTANT
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	



G - FAITS CARACTERISTIQUES

A - Les créances clients sont soit :

1 - mise en dailly :

Durant l'exercice, il n'y a pas eu de mise en dailly

2 - cession marché public BPI France :

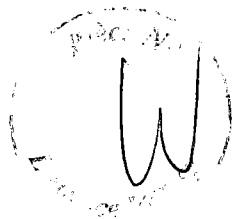
Durant l'exercice, il n'y a pas eu de chiffre d'affaire confié à BPI France.

B – Prêt garantis Etat (PGE)

Durant l'exercice 2 PGE ont été souscrit pour :

500 000 € à la banque Courtois

500 000 € à la Caisse d'Epargne

A circular stamp is located in the bottom right corner of the page. It contains a handwritten signature that appears to be 'W' or 'V' inside the circle. The text around the signature is partially legible but mostly obscured by the ink.

H- INTEGRATION FISCALE

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale pour l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2013.

société mère : METAL MAT,
filiale intégrée à hauteur de 100% : A2M Proximétal.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe intégré est la suivante :

1. Charges fiscales dans les filiales comme en l'absence d'intégration
2. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble suite aux retraitements

Il en résulte en matière comptable et financière :

Charges d'impôt comme en l'absence d'intégration chez la filiale et la société mère.

Charges/ économies d'impôts résultant des correctifs : chez la société mère

Il a été mis en place une convention fixant la clause de répartition de l'impôt à charge de la filiale de supporter l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

A ce titre, l'annexe aux comptes individuels des sociétés intégrées donne les indications suivantes :

- Impôt comptabilisé par A2M Proximétal : 18 669 €
- Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : 18 669 €
- Déficits reportables : néant

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or a reference number.